



ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC

**EXTRAIT DE PÉTITION**  
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 6 131 pétitionnaires.

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) est aux prises avec une grave pénurie de main-d'œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** le personnel professionnel et technique lutte depuis le début de la pandémie, et ce, au détriment de sa santé;

**CONSIDÉRANT QUE**, jusqu'au 16 janvier 2022, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a refusé au personnel professionnel et technique l'accès à la prime d'assiduité pouvant atteindre 1 000 \$ par mois alors que ce dernier luttait côte à côte avec des collègues qui y avaient accès;

**CONSIDÉRANT QUE**, malgré de nombreuses représentations de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) auprès du MSSS, ce dernier refuse toujours d'accorder cette prime à des milliers de salariés parce qu'ils et elles ne possèdent pas le bon titre d'emploi;

**CONSIDÉRANT QUE**, par ses choix arbitraires, le gouvernement du Québec suscite la division et la démobilisation de milliers de salariés dont l'expertise est indispensable pour la santé et le bien-être de la population;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- que tous les titres d'emploi du personnel professionnel et technique du RSSS soient inclus dans l'octroi de la prime d'assiduité pouvant atteindre jusqu'à 1 000 \$ par mois, et ce, rétroactivement au 16 janvier 2022;
- qu'un montant compensatoire négocié avec l'APTS soit octroyé à l'ensemble de ses membres qui ont travaillé à temps plein dans des établissements désignés et à qui le gouvernement a arbitrairement refusé d'offrir la prime pendant 20 mois.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

Monsef Derraji  
Député de Nelligan

26 avril 2022

Date de signature de l'extrait